

## PROCES-VERBAL

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES

#### SEANCE DU 10 JUIN 2025 A 18H00

Nombre de membres afférents au conseil :	7
Nombre de membres en exercice :	7
Nombre de membres présents :	6
Nombre de votants :	6
Suffrages exprimés :	6

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 10 juin, à 18h00, le Conseil d'Administration de la caisse des Ecoles de la commune de Bengy-sur-Craon, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire et président.

Date de la convocation : 27/05/2025

**PRÉSENTS:** M. Denis DURAND, maire et président, M. Christian MATHAULT, M. Jean-François GARREAU, délégués du conseil municipal, Mme Céline VASSET, Mme Carole HAYE, déléguées des parents d'élèves, Mme Danièle CARTIER, désignée par le Préfet.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Mme Manon MALBET, inspectrice de l'Education Nationale de Bourges 1

**INVITES PRESENTS :** Mme Michèle GAMABDE, ATSEM, Mme Florence BURANDE, directrice du LEAP et M. Sébastien IVIGLIA, directeur de l'école.

**INVITES EXCUSÉS :** M. David BATARD, accompagnateur cantine

#### **DELIBERATION N°01/10-06-2025 — APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) POUR L'EXERCICE 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;  
Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 ;  
Vu les visas de Madame la comptable publique et de Madame l'Inspectrice des finances publiques en date du 26/03/2025 pour l'adoption du CFU ;

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public et qu'il se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul ce document remplit les mêmes fonctions de « rendu des comptes » et met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité.

Monsieur le Président présente le CFU aux membres du Conseil pour étude et approbation.

Il précise qu'il ne doit pas prendre part au vote et quitte la salle.

Monsieur Christian MATHAULT, délégué du Conseil Municipal, est spécifiquement désigné président pour la présente délibération.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recette ou excédents	Dépenses ou déficits	Recette ou excédents	Dépenses ou déficits	Recette ou excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF</b>						
Résultats reportés de 2023	570,31				570,31	
Opérations de l'exercice 2024	15 532,97	12 831,43			15 532,97	12 831,43
<b>TOTAUX</b>	<b>16 103,28</b>	<b>12 831,43</b>			<b>16 103,28</b>	<b>12 831,43</b>
Résultats de clôture	- 3 271,85				- 3 271,85	
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>16 103,28</b>	<b>12 831,43</b>			<b>16 103,28</b>	<b>12 831,43</b>
Résultats définitifs	- 3 271,85				- 3 271,85	

Après étude du compte financier, le conseil d'administration :

- 1° Approuve le Compte Financier Unique ;
- 2° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- 3° Donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté par :

5 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
-------------	---------------	--------------

**DÉLIBÉRATION N°02/10-06-2025 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT de l'EXERCICE 2024.**

Le conseil d'administration réuni sous la présidence de Monsieur Denis DURAND,  
Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement sur l'exercice 2024,  
Constatant que le compte administratif présente :

- Un déficit de fonctionnement de : 3 271,85 €

**Décide à l'unanimité d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :**

- Au compte 002 recettes de fonctionnement : 3 271,85 €

Adopté par :

6 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
-------------	---------------	--------------

**DÉLIBÉRATION N°03/10-06-2025 : BUDGET PRIMITIF 2025 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le Président rappelle au Conseil la délibération n°2 du 4 février 2025 concernant le remboursement des avances de cantine et garderie.

Il expose que certains crédits prévus au budget primitif pour l'exercice 2025 sont insuffisants et propose d'abonder comme suit :

	Dépenses			Recettes		
	Chap. article	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Chap. article	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
Fonctionnement	6288 Autres services extérieurs	50,00		673 Titres annulées (sur exercices antérieurs)		50,00
	Total	50,00		Total		50,00
	Augmentation de crédit -diminution de crédit	<b>50,00</b>		Augmentation de crédit -diminution de crédit	<b>50,00</b>	

Le conseil d'administration, sur proposition de monsieur le Président,

- ACCEPTE la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Adopté par :

6 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
-------------	---------------	--------------

**Questions diverses :**

- **Règlement intérieur 2025-2026** : pas de modification apportée au règlement pour l'année prochaine.
- **Cantine** : Mme BURANDE nous fait part d'une augmentation de la part de la société de restauration. Le repas sera proposé à 4€83 en septembre 2025

Le présent procès-verbal est approuvé par le conseil d'administration à l'ouverture de la séance du

Le président,

M. Denis DURAND

Le secrétaire de séance,

M. Christian MATHAULT

